



## Question orale de Mme KABACHI : La mise en œuvre de l'EVRAS dans les écoles communales.

**Mme Kabachi** estime que l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) constitue aujourd'hui un pilier essentiel dans la formation des jeunes. Elle leur offre des repères, des connaissances et des compétences indispensables pour appréhender la complexité des relations humaines, dans un monde où les sources d'information sont nombreuses mais pas toujours fiables.

Le développement d'une EVRAS commune à l'ensemble des élèves vise précisément à garantir un socle minimal de sensibilisation et d'information, dans une logique d'égalité. Chaque jeune, quel que soit son milieu ou son parcours, doit pouvoir bénéficier d'un cadre sécurisé pour aborder des thématiques essentielles telles que le consentement, le respect, les émotions, l'identité ou encore la santé.

Il est important de rappeler qu'au moment de la généralisation de ces animations, certaines polémiques ont émergé, alimentées par des rumeurs infondées et parfois anxiogènes. Ces critiques ont pu brouiller le débat public, alors même que les objectifs poursuivis par l'EVRAS relèvent du bon sens : permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, éclairés, critiques et solidaires.

Depuis 2024, la mise en œuvre de l'EVRAS a été renforcée, notamment par l'intervention d'opérateurs extérieurs labellisés qui viennent compléter le travail des équipes pédagogiques. Ces animations, désormais obligatoires en 6<sup>ème</sup> primaire et en 4<sup>ème</sup> secondaire, permettent d'apporter une expertise spécifique et de créer des espaces de parole adaptés.

Un article récent du quotidien Le Soir met en lumière la réalité de ces animations dans une école saint-gilloise, entre nécessité éducative et, parfois, une certaine gêne inhérente aux sujets abordés. Il illustre aussi combien ces moments peuvent être précieux pour les élèves.

Sans entrer dans la nécessaire confidentialité des échanges qui ont lieu lors de ces animations, il serait intéressant, dans ce contexte, de pouvoir tirer un premier bilan de la mise en œuvre de ces interventions dans les écoles communales.

Combien d'animations ont eu lieu dans les écoles communales ?

Quel retour global le Collège peut-il dresser quant à l'organisation et au déroulement de ces animations dans les écoles communales ?

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** rappelle que lorsqu'elle était elle-même élève à l'école des Eglantiers il y a plus de 50 ans, il y avait déjà des cours d'éducation sexuelle, mais qui étaient dispensés de façon différenciée aux filles et aux garçons.

La plupart des écoles communales travaillent à présent avec le service Promotion de la santé à l'école (PSE).

Concrètement, les infirmières du service PSE viennent récolter les questions des jeunes eux-mêmes et reviennent une quinzaine de jours plus tard pour les traiter, en accordant une attention particulière à la problématique du consentement. Les élèves ont aussi la possibilité de poser des questions de façon plus discrète au cas où ils seraient gênés d'aborder ce type de sujet devant toute la classe.

L'école du Centre, quant à elle, travaille depuis de nombreuses années avec le centre de planning familial de Saint-Gilles, qui assure un suivi auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle, 1<sup>ère</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

Lorsque les polémiques autour des formations EVRAS ont émergé, un courrier a été envoyé aux parents pour les informer de la réalité vécue au sein des écoles communales.

Ces formations n'ont jamais suscité le moindre problème à Uccle et ont été plutôt accueillies positivement par les enfants et aussi par les parents, notamment ceux qui ont plus de mal à aborder ce type de sujet.

**Mme Kabachi** demande pourquoi toutes les écoles ne travaillent pas avec le même opérateur.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que les écoles sont libres de travailler avec l'opérateur qu'elles souhaitent, du moment qu'il s'agit d'un opérateur reconnu comme étant habilité à délivrer des formations EVRAS.